

# La déviation entre Cadenet et Villelaure (RD 973)

## Le contexte

La RD 973 constitue la branche maîtresse du réseau départemental dans le Sud-Est du Vaucluse. Au vu de l'accroissement du trafic supporté par cette voie et des difficultés croissantes des traversées des agglomérations de Cadenet et de Villelaure, la réalisation d'une déviation permettant d'éviter les zones agglomérées s'est avérée indispensable.

Son tracé est relativement parallèle à celui de la RD 973 et s'inscrit entre cette dernière et la voie ferrée, toujours au Sud de l'urbanisation et des nœuds villageois actuels de Cadenet et Villelaure.

La déviation entre Cadenet et Villelaure, qui représente 5,7 km, a été réalisée en deux étapes sous la forme d'une chaussée composée de 2x1 voie (2 x 3,5 mètres) munie de bandes d'arrêts d'urgence latérales de 2,5 mètres chacune.

## La réalisation d'une première section de 2 km en 2013

Le premier tronçon de la déviation a permis de dévier la circulation de transit qui empruntait quotidiennement la route départementale traversant la commune de Cadenet.

Réalisés de 2010 à 2013 entre le giratoire de Cadenet et le chemin des Paluns, les travaux ont consisté à réaliser des terrassements, mettre en œuvre les couches de roulement ainsi que des écrans acoustiques, la signalisation et les dispositifs de retenue (glissières de sécurité en béton). Il est à noter que deux ouvrages d'art ont été également construits dont un de grande dimension pour franchir la voie ferrée existante (130 mètres linéaires de portée).

Le chemin communal des Paluns a été aménagé et élargi pour permettre un raccordement provisoire sur la RD 973, permettant ainsi d'anticiper le dévoiement de la zone urbanisée de la commune de Cadenet. Enfin, un tourne-à-gauche équipé d'une voie de stockage a été réalisé pour tourner en direction de ce chemin.


## Réalisation de la seconde section de 3,7 km en 2016

Il s'agit de la section située entre le chemin communal des Paluns et le giratoire Sud de Villelaure. Les travaux ont fait l'objet de différents marchés de 2013 à 2016 (inauguration le 30 juin 2016).

### CONTACT

#### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

rue Viala  
CS 60516  
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

 [CONTACTER](#)

Plusieurs chantiers se sont succédés :

- Construction des ouvrages de franchissement du torrent du Marderic

La déviation franchit le torrent du Marderic, ainsi que deux voies communales au droit des communes de Cadenet et de Villelaure. A cet effet, trois ouvrages d'art ont été construits dont le principal permet de franchir le torrent du Marderic (25 mètres de portée).

- Travaux de terrassement et d'assainissement

En parallèle des travaux de construction des ouvrages d'art, les travaux de terrassement et d'assainissement ont été entrepris. En partie réalisés au droit de la commune de Villelaure, l'intégralité des terrassements était à faire entre le chemin des Paluns et les ouvrages d'art du Marderic.

Les techniques et matériaux utilisés ont permis de pallier les problèmes de portance du sol qui était de mauvaise qualité.

- Chantier de revêtements routiers, glissières de sécurité, écrans acoustiques et signalisation

A l'issue des travaux de terrassement, le chantier de mise en œuvre des revêtements routiers a démarré.

En plus de la voie, un carrefour équipé d'une voie de stockage de véhicules (chemin de Versailles) a été réaménagé à l'identique de celui du Chemin des Paluns.

Le jalonnement routier des carrefours situés en dehors de la déviation a également été intégralement repris sur les deux communes et la RD 973.

## Coût total et financement de l'opération (2 sections) : 29 051 028 € TTC

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a accompagné le Conseil départemental de Vaucluse en participant à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux.



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09